



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6985^e séance

Mardi 25 juin 2013, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Kandagha-Bariki

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/338)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/338)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je salue la présence à la table du Conseil de S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Albert Koenders, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; et M^{me} Amira Haq, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Koenders, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Bamako.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/338, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Koenders.

M. Koenders : C'est pour moi un honneur et un plaisir que de prendre la parole devant le Conseil de sécurité depuis Bamako en ma qualité de nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali. Le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, dont est saisi le Conseil, fait suite à la résolution 2100 (2013) du 25 avril qui établit la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

J'aimerais donner aujourd'hui un aperçu de la situation sur le terrain, en axant mon exposé autour de quatre grands thèmes : la situation sur le plan de la

sécurité; le processus de médiation et de réconciliation nationale, y compris l'accord préliminaire récemment conclu; les préparatifs des élections; et la situation humanitaire et des droits de l'homme. M. Ladsous se penchera plus spécifiquement sur les questions stratégiques et opérationnelles liées à la transition, et M^{me} Haq sur la problématique complexe d'appui à la Mission.

La situation s'est graduellement améliorée sur le plan de la sécurité à la suite des opérations militaires menées à partir du mois de janvier par l'armée malienne et par la France contre des groupes extrémistes dans les régions du nord du Mali. La plupart des grandes agglomérations du nord du pays ont été reprises. Depuis ces opérations de grande envergure, il y a eu des opérations tactiques de la part des forces de l'opération française, l'Opération Serval, et de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Il n'y a pas eu d'affrontements majeurs. Depuis ces opérations, certains des éléments extrémistes auraient rejoint la population et d'autres auraient quitté le territoire national, mais les grands combats ont cessé et la situation se normalise petit à petit dans les régions de Tombouctou et de Gao, grâce à la présence de la MISMA et des forces de l'Opération Serval auprès des forces maliennes. Les incidents enregistrés dans ces localités dernièrement seraient considérés davantage comme des actes isolés de banditisme. Par ailleurs, les groupes extrémistes, quant à eux, sembleraient éviter la confrontation directe avec l'armée malienne et ses alliés. Cependant, des opérations ponctuelles continuent, menant à la découverte de plusieurs caches d'armes.

Malgré cette amélioration sur le plan de la sécurité, la situation reste complexe et fragile. Nous avons ainsi enregistré des accrochages entre le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et différents groupes armés au nord. Il s'agit essentiellement du Mouvement arabe de l'Azawad et du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest, ainsi que d'autres éléments armés touaregs et arabes. Plusieurs raisons seraient à l'origine de ces accrochages, notamment le contrôle de certains axes qui seraient utilisés pour le trafic de drogue et autres marchandises, ainsi que des actes de vengeance pour des exactions commises contre la population pendant l'occupation. Par ailleurs, un autre mouvement armé touareg, le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad, a été créé. Ce dernier mouvement est une coalition du Mouvement islamique de l'Azawad et d'éléments du MNLA.

Concernant la région de Kidal, le MNLA a maintenu son contrôle sur la ville de Kidal et ses environs, et a renforcé sa présence dans certaines localités. Entre-temps, l'armée malienne a renforcé sa présence à Gao et le 4 juin, elle a lancé une attaque contre le MNLA, reprenant la ville d'Anefis, qu'elle détient encore aujourd'hui.

Les risques d'actions asymétriques et de violents affrontements demeurant importants, la protection des populations civiles et la sécurité du personnel des Nations Unies sont l'une de mes préoccupations principales alors que nous posons les premiers jalons de la MINUSMA à Bamako et dans les régions nord du pays. Dans ce contexte de sécurité fragile, les partenaires régionaux et internationaux, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et l'ONU, ont redoublé d'efforts pour convaincre le Gouvernement malien et le MNLA de reprendre le dialogue sous l'égide du Médiateur de la CEDEAO et de son équipe à Ouagadougou, au Burkina Faso.

(l'orateur poursuit en anglais)

À cet égard, je me réjouis d'annoncer que, le 18 juin, le Gouvernement de transition du Mali et les groupes armés des régions du nord, notamment le MNLA et le Haut Conseil de l'Azawad, ont signé un accord préliminaire concernant les élections présidentielles et des négociations ouvertes à tous. Le même jour, le Mouvement arabe de l'Azawad et le front populaire ont officiellement adhéré à l'accord préliminaire. J'ai contresigné l'accord, en tant que témoin, au nom de l'Organisation des Nations Unies.

Cet accord préliminaire est, à mon avis, une première étape importante vers le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel et de l'intégrité territoriale. Il ouvre la voie à la tenue d'élections au niveau national, y compris à Kidal, et à un dialogue ultérieur avec les élus sur les questions de gouvernance, de justice, de réforme du secteur de la sécurité et de réconciliation. À partir du 1er juillet, si le Conseil donne son accord, le commandant de la Force de la MINUSMA présidera la Commission technique mixte de sécurité, qui a commencé à superviser la mise en œuvre du cessez-le feu à Kidal, laquelle consiste, notamment, à procéder au cantonnement, première étape du processus de désarmement et de démobilisation, à ramener à Kidal les forces armées maliennes, avec l'opération Serval et la MISMA, et à faire revenir les services d'administration.

Pour ma part, je présiderai au nom de l'ONU la commission internationale qui assurera le suivi et la supervision de la mise en œuvre de l'accord. Une commission d'enquête internationale devra également être mise en place pour enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les crimes de génocide, les crimes de violence sexuelle, le trafic de drogue et d'autres violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire sur tout le territoire malien.

Bien qu'il constitue une première étape préliminaire, l'accord est décisif, non seulement en raison des prochaines élections, mais aussi parce qu'il engage les parties dans un dialogue postélectoral. Pour qu'il soit couronné de succès, ce dialogue devra être global et ne laisser personne de côté, et il devra permettre de s'attaquer aux causes profondes des crises récurrentes au Mali.

Des progrès limités ont également été enregistrés sur le front politique en général. La Commission nationale de dialogue et de réconciliation, longtemps attendue, a été créée le 25 avril, et ses 33 membres, dont le Président et les deux Vice-Présidents, ont été nommés. La Commission a fait l'objet de quelques critiques en raison du manque de transparence et d'ouverture que l'on a vu dans la sélection de ses membres. Son mandat et son champ d'action ont également été considérés par beaucoup comme trop vastes. Cependant, la population en a dans l'ensemble bien accueilli la mise en place, et elle attend avec impatience le démarrage de ses activités, dont elle escompte le règlement des problèmes persistants de vérité et d'impunité. La Commission doit néanmoins faire face à des problèmes techniques et logistiques. La communauté internationale présente sur le terrain est déterminée à fournir l'appui et les ressources nécessaires, et a mis en place à cet effet un mécanisme de coordination dirigé par la MINUSMA, à la demande de la Commission.

Parallèlement, fait important pour le Conseil, les préparatifs sont en cours en vue des élections, à commencer par le scrutin présidentiel du 28 juillet. À la demande du Gouvernement, la MINUSMA participe à l'acheminement du matériel électoral sensible et non sensible dans les régions septentrionales au moment même où je parle. Il s'agit notamment des cartes nationales d'identité – connues sous le nom de cartes NINA – qui seront le seul document accepté pour permettre aux électeurs de voter. Dans le même temps, des mécanismes de coordination ont été mis en place

pour améliorer l'appui commun fourni par l'ONU au processus électoral tandis que la Mission continue de se déployer.

Des défis majeurs demeurent, notamment la nécessité de préserver le large consensus politique autour des aspects techniques des élections, la livraison en temps voulu du matériel électoral, et les questions des personnes déplacées et des réfugiés. L'une des principales difficultés consiste à veiller à ce que les personnes déplacées récupèrent leurs cartes NINA afin de pouvoir voter dans leur lieu de résidence actuel. En ce qui concerne la participation des réfugiés, le 14 juin, une délégation gouvernementale s'est rendue au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger pour y recenser les réfugiés en vue d'identifier les électeurs potentiels et de discuter des modalités d'ouverture de bureaux de vote dans ces pays respectifs. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale pour les migrations travaillent en étroite collaboration avec le Gouvernement à cet égard. Pour ce qui est de garantir la sécurité tout au long de la période électorale, le Gouvernement a demandé l'appui de la MINUSMA, en particulier dans les régions septentrionales. Nous sommes en train d'évaluer les besoins par rapport à nos capacités.

Les besoins humanitaires au Mali continuent à me préoccuper. On considère qu'environ 3,5 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, dont 1,4 million ont besoin d'une aide alimentaire immédiate, et au moins un foyer sur cinq dans les trois régions septentrionales pourrait être confronté à une grave pénurie alimentaire. Quelque 660 000 enfants âgés de moins de 5 ans risquent de souffrir de malnutrition aiguë. Le Mali, nord et sud compris, a le troisième taux de mortalité infantile le plus élevé au monde, avec 176 décès pour 1 000 naissances vivantes.

Les activités humanitaires dans les régions septentrionales sont menées dans les endroits où les conditions le permettent en dépit des problèmes de sécurité et de l'approche de la saison des pluies, qui limitera dans une certaine mesure la fourniture de l'aide. Bien que dans les régions de Gao et Tombouctou, la plupart des administrations soient de retour, le rétablissement des services continue de poser un grave problème. Certaines écoles ont rouvert dans ces régions, mais à Kidal, les fonctionnaires n'ont pas encore été déployés et aucune école ne fonctionne. On estime

que plus de 100 000 enfants n'ont toujours pas accès à l'éducation dans le nord. L'accès aux soins de santé demeure également limité. Au 18 juin, l'appel global pour le Mali en 2013 n'était financé qu'à hauteur de 32 %, avec 133 millions de dollars obtenus. Selon moi, il est urgent de mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins fondamentaux de millions de Maliens et ouvrir la voie à un relèvement rapide, qui sera déterminant pour gagner et conserver la confiance et l'appui de la population.

La situation des droits de l'homme demeure précaire. J'ai envoyé des équipes de surveillance du respect des droits de l'homme à Gao, Gossi, Tombouctou et Kidal. Elles ont recensé des violations commises par toutes les parties, notamment des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires, des mauvais traitements, des pillages de biens appartenant à des particuliers, des arrestations illégales et des détentions arbitraires, mais aussi des cas d'impunité, le tout étant exacerbé par les tensions ethniques entre les différentes communautés. En outre, la fourniture de services de base, notamment l'eau potable, les soins de santé et l'éducation, qui sont nos priorités absolues, est gravement déficitaire. Dans le prolongement du colloque national sur la justice transitionnelle, des discussions, appuyées par le PNUD et la MINUSMA, sont en cours à Bamako en ce moment même sur les processus de justice transitionnelle, notamment l'établissement des faits et les enquêtes, les poursuites à l'encontre des auteurs de violations et les réparations.

Parallèlement, la Mission continue d'intégrer les questions d'égalité des sexes à toutes ses activités. En coopération avec ONU-Femmes et le Ministère de la femme, elle appuie la stratégie nationale en faveur de la participation des femmes aux élections, mais aussi les efforts de plaidoyer pour qu'un quota de femmes soit défini dans le cadre du processus électoral. En outre, la Mission met en place des mécanismes pour combattre et prévenir la violence sexuelle liée au conflit. Ces mécanismes permettront ensuite de fournir un appui au Gouvernement pour l'aider à créer les structures institutionnelles nécessaires en vue d'éliminer la violence sexuelle et sexiste dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.

Eu égard à la sauvegarde du patrimoine culturel, l'UNESCO et le Gouvernement malien ont récemment évalué ensemble les dommages causés au patrimoine culturel de Tombouctou, notamment la situation des manuscrits anciens. Au total, 14 mausolées de

Tombouctou, notamment ceux qui font partie des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, ont été totalement détruits, ainsi que deux autres mausolées à la mosquée Djingareyber. Le monument El Farouk, monument emblématique situé à l'entrée de la ville, a également été rasé. Selon les estimations, 4 203 manuscrits du Centre de recherches Ahmed Baba ont été perdus, tandis que les 300 000 autres qui avaient été déplacés par mesure de précaution – principalement à Bamako – ont d'urgence besoin d'être restaurés et protégés. Sur la base de cette première évaluation, la MINUSMA et l'UNESCO vont joindre leurs efforts, comme l'a demandé le Conseil, pour tenter de sauvegarder le patrimoine culturel et historique malien, qui a été gravement endommagé par le conflit armé dans le nord du Mali.

Comme le savent les membres du Conseil, la situation au Mali a de vastes répercussions régionales et internationales. Les attaques récentes perpétrées au Niger sont un triste rappel de l'ampleur des problèmes qui touchent la région du Sahel. Tandis que l'attention internationale est focalisée sur le Mali, les groupes terroristes et autres groupes criminels vont continuer de déplacer leurs opérations vers les pays voisins en profitant de la porosité des frontières et de l'extrême faiblesse des systèmes de gestion et de contrôle des frontières. Il faudra du temps et des efforts étroitement concertés pour éliminer les problèmes qui touchent la région du Sahel. La prochaine réunion du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, qui se déroulera le 1er juillet à Bamako, et la présentation demain au Conseil de la stratégie intégrée des Nations Unies représentent deux bonnes occasions de continuer à mettre l'accent sur le caractère transnational des menaces et sur la nécessité d'une démarche cohérente et coordonnée pour les éliminer.

À l'heure où nous portons notre attention sur la situation dans l'ensemble de la région, nous devons également reconnaître qu'il va falloir fournir un appui à long terme. Au Mali, les causes profondes de la crise devront être éliminées, comme je l'ai déjà souligné, notamment la mauvaise gouvernance, la corruption, les clivages au sein des différents groupes et des différentes régions et entre eux, le sentiment d'exclusion de la scène politique ressenti par la nouvelle génération, la pauvreté et l'absence de réforme du secteur de la sécurité. Toute solution ne peut être que fondamentalement malienne, et le pays doit être accompagné par la communauté internationale. Pour que tel soit le cas, il est indispensable d'instaurer un vaste dialogue et d'analyser en profondeur

les causes complexes de la crise qui a consterné tant de Maliens, afin d'empêcher qu'elle ne se reproduise.

La communauté internationale fait montre d'une grande solidarité et j'invite instamment tous les Maliens à saisir cette occasion pour mener leur pays dans la bonne direction. À cet égard, je me félicite de l'Accord préliminaire qui a pu être conclu et j'appelle les parties à favoriser sa pleine mise en œuvre dans un esprit de cohésion nationale et dans l'optique d'une paix durable. Par ailleurs, j'invite la classe politique à œuvrer à un consensus solide sur le processus électoral, en dépit des risques attendus, et j'encourage tous les Maliens à faire en sorte que la période électorale et postélectorale se déroule sous le signe de l'ouverture et de la non-violence. L'appui aux autorités de transition en vue de créer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques et transparentes et la mise en œuvre de l'Accord préliminaire seront au centre de mes efforts au cours des semaines à venir.

Le mandat robuste que nous a confié le Conseil suppose entre autres de stabiliser les principales agglomérations et de protéger la population civile. Il insiste sur la nécessité de privilégier un règlement politique des problèmes fondamentaux qui touchent le pays, notamment dans les domaines des droits de l'homme, du rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit. En cas d'accord, il souligne également la nécessité de déployer une opération de maintien de la paix dans un contexte marqué par des menaces asymétriques qui seront prises très au sérieux.

À ce jour, naturellement, nos ressources restent limitées. Nous sommes appelés à fournir un appui immédiat dans deux domaines clefs – la mise en œuvre de l'Accord préliminaire et les prochaines élections –, ce qui représente l'étape préalable avant d'entrer dans la prochaine phase importante. Le succès de ces activités dépendra d'un ensemble clef de mesures de confiance et d'assistance qui permettront au Mali de s'engager dans la voie de la stabilité. Je saisis cette occasion pour appeler les États Membres à nous octroyer leur plein appui et à fournir des ressources essentielles immédiatement, ainsi que du personnel militaire et de police et des moyens habilitants.

Pour terminer, je tiens à remercier l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les autres partenaires internationaux de leur engagement pour régler la crise malienne. Je tiens en particulier à remercier le Représentant spécial de l'Union africaine pour le Mali

et Chef de la MISMA, l'ex-Président Pierre Buyoya, du rôle qu'il joue personnellement dans les efforts de stabilisation en cours. De même, je tiens à féliciter les contingents de la MISMA de leur courage et de leur dévouement à la cause de la paix et de la stabilité au Mali et je renouvelle mes condoléances aux familles endeuillées de leurs frères d'armes morts au combat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Koenders de son exposé, et je donne maintenant la parole à M. Hervé Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité en ce moment sans doute décisif de notre engagement collectif au Mali. En effet, si le Conseil confirme aujourd'hui que les conditions de sécurité qui prévalent dans les zones de responsabilité de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) permettent un transfert d'autorité de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) à la MINUSMA le 1^{er} juillet, cette dernière deviendra, à terme, la troisième plus grande opération de maintien de la paix de l'ONU. La MINUSMA opérera dans le cadre de règles d'engagement robustes. Sa composante militaire et de police absorbera la grande majorité des forces de la MISMA. Il y aura une période de grâce de quatre mois afin de permettre aux unités militaires et de police de renforcer leur contribution et d'incorporer les capacités demandées par les Nations Unies, en matière d'effectifs, en matière de formation et en matière d'équipement. L'appui des partenaires internationaux sera donc très important à cet égard. Je note que l'ONU continue d'enregistrer des engagements additionnels de la part de fournisseurs de contingents potentiels, qui nous rapprochent du niveau de personnel maximal autorisé et des conditions nous permettant de combler les besoins de la Mission. Cependant, nous devons toujours faire face à des déficits importants, particulièrement en ce qui concerne les éléments capacitaires facilitateurs—ce qu'on appelle en anglais les *enablers*—et concernant les éléments multiplicateurs de force.

La MINUSMA jouera donc un rôle clef dans la stabilisation du Mali et dans la protection de ses citoyens, que menace l'insécurité dans le nord du pays. L'engagement politique avec les acteurs maliens, afin de promouvoir le dialogue et la réconciliation entre et parmi les communautés, demeurera la clef de voûte de notre engagement, comme ce fut le cas la semaine dernière lors des négociations de Ouagadougou, au

Burkina Faso. La MINUSMA sera également très active dans la promotion du respect des droits de l'homme et dans l'appui à la restauration de l'autorité de l'État, y compris dans le domaine de la justice et dans celui du renforcement de l'état de droit. Les militaires et policiers de la MINUSMA contribueront à créer un environnement sécuritaire qui soit propice à la stabilisation, en se déployant dans les agglomérations principales du nord du Mali. Ils conduiront des patrouilles, à la fois seuls et conjointement, avec les forces de défense et de sécurité maliennes. Ces troupes de la MINUSMA seront mobiles, elles conduiront des opérations à travers une vaste région, sur la base d'analyses intégrées, ainsi que du partage d'informations avec les partenaires. Une présence limitée sera maintenue à Bamako et toutes les opérations de la MINUSMA tiendront compte de la nécessité de réduire au minimum les risques pour les civils.

En se préparant pour la transition, la MISMA a continué à assumer graduellement des responsabilités opérationnelles dans plusieurs régions du nord du Mali, en parallèle avec le début de la réduction des effectifs de l'Opération Serval. Au 25 juin, aujourd'hui donc, les forces de la MISMA atteignent le niveau de 6 148 éléments de troupes, avec du personnel déployé dans les villes, les agglomérations et les régions de Tombouctou, Gao, Ménaka, Tessalit, Aguelhok, Douentza, Diabaly et, maintenant, Kidal.

Depuis qu'elle a été établie, le 25 avril, la MINUSMA a commencé à mettre en œuvre son mandat en termes de bons offices politiques, de soutien au processus électoral et de droits de l'homme, et, en pleine coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en termes de soutien au rétablissement de l'autorité de l'État. Quant à la composante militaire de la MINUSMA, elle va se bâtir au cours des mois à venir. Au 1^{er} juillet, la MINUSMA aura une capacité opérationnelle initiale, y compris en ce qui concerne son quartier général. Le Commandant de la force est arrivé au Mali aujourd'hui même et le Commandant adjoint de la force, le général Kaza, a été déployé, lui, la semaine dernière. Les deux quartiers généraux de secteur, qui seront établis à Gao et à Tombouctou, seront eux-mêmes opérationnels très prochainement, suivant un processus visant à renforcer rapidement au cours des deux mois à venir tous les quartiers généraux de ces différentes unités. Les deux commandants de secteur ont été recrutés; ils vont être déployés dans les jours à venir. D'ici à la fin de juillet, nous pensons qu'une centaine d'officiers d'état-major seront présents sur le

terrain, et tous les quartiers généraux seront pleinement opérationnels à la fin du mois d'août. Je peux donc dire que nous prévoyons d'avoir atteint notre capacité opérationnelle complète avant le 31 décembre.

Au passage, je note que certains ont exprimé des inquiétudes au sujet de la transition sous Casques bleus du contingent tchadien de la MISMA, étant donné que le Tchad figure sur la liste du Secrétaire général parmi ceux qui ont recruté des enfants dans leurs forces armées. Il est clair que le Gouvernement tchadien devra respecter et mettre en œuvre les cinq mesures de court terme faisant partie du plan d'action visant à mettre un terme au recrutement des enfants soldats, au cours de la période de grâce de quatre mois que j'ai déjà évoquée, et ce, je le souligne, en plein accord avec la Représentante spéciale du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Le Conseil peut être assuré que nous déployons évidemment tous les efforts nécessaires pour procéder au contrôle du contingent tchadien qui va passer sous Casques bleus et veiller à ce qu'aucun élément de moins de 18 ans ne figure dans ses rangs. Par ailleurs, nous accentuons les efforts en vue de former tous les contingents aux problèmes de la protection des enfants.

En ce qui concerne la police, nous avons l'intention de faire passer sous Bérêts bleus les trois unités de police constituées qui sont actuellement déployées dans le cadre de la MISMA à Bamako, à Gao et à Tombouctou; cela sera appliqué – encore une fois, si le Conseil en décide ainsi – le 1^{er} juillet. L'évaluation de ces unités est en cours en ce moment. Par ailleurs, nous ferons également passer en bleu 20 officiers de police, et nous en attendons 10 de plus sur le terrain d'ici au 1^{er} juillet. Au mois d'août, ce seront deux unités de police constituées et 50 officiers de police qui seront à leur tour déployés sur le terrain.

Les formations joueront un rôle clef dans la gestion de la transition au Mali de la MISMA vers la MINUSMA. Aujourd'hui même, nous déployons une équipe mobile pour mener des activités de formation initiale destinée au personnel de la MISMA concerné par la transition vers la MINUSMA. Le point d'application immédiat concernera les officiers, de manière que les messages les plus importants sur le mandat, ainsi que sur la posture, l'attitude et la conduite de la force onusienne puissent rayonner vers les hommes de troupes qui sont déployés à travers tout le pays.

La majorité de nos effectifs, qu'ils soient civils, policiers ou militaires, se trouveront dans le nord du

pays. Nous sommes en train de nous préparer à établir des bureaux de terrain civils à Tombouctou et à Gao, ainsi que, très rapidement, une présence légère à Kidal afin de soutenir la mise en œuvre de l'accord préliminaire. Nous allons également maintenir une présence militaire dans les centres de population principaux, qui, aux fins de l'application du mandat, sont Douentza, Diabaly; les villes clefs de Tombouctou, Gao et Kidal; et les villes de Ménaka et Tessalit.

Nous mettrons l'accent sur une force mobile capable de projeter son influence à travers ces zones immenses qui sont celles du nord du pays.

Je le redis, nous recherchons toujours des promesses d'engagement pour les capacités qui nous manquent encore et qui sont importantes. Cela inclut les hélicoptères moyens de transport, les hélicoptères armés, l'information, les opérations d'information et les forces spéciales. Et nous comptons plus que jamais à la fois sur nos fournisseurs de contingents traditionnels, mais également sur de nouveaux fournisseurs pour faire face à ces besoins qui sont d'une nature critique.

Je pense que les activités que nous menons et que nous allons mener au Mali sont un excellent exemple de ce qui fait la caractéristique unique des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en tant qu'entreprise politico-militaire. Sous la direction du Représentant spécial, Albert Koenders, dont je veux saluer le rôle, la Mission a en effet joué un rôle clef aux côtés de la CEDEAO et de l'Union africaine dans les négociations politiques qui ont mené à l'accord préliminaire sur Kidal. Il va revenir maintenant à la MINUSMA d'exercer ses responsabilités, qui sont critiques, et d'application immédiate, en vue de soutenir la mise en œuvre des spécifications de l'accord préliminaire, notamment en ce qui concerne le cessez-le-feu. Cet accord a été signé, comme on le sait, le 18 juin.

Comme l'a souligné M. Koenders, cela comprendra la présidence de la commission qui va superviser le cessez-le-feu, qui va superviser également le retour de l'armée et de l'administration maliennes à Kidal et superviser le cantonnement des groupes armés. La posture, les capacités de la future MINUSMA seront critiques pour assurer le succès de ce processus. Et le déploiement rapide des troupes de la MISMA dans la ville de Kidal jouera également un rôle très important en vue du démarrage de ce processus dans les meilleures conditions. Et de fait, je suis heureux d'informer le

Conseil qu'un contingent de la MISMA s'est déployé sur Kidal dans ce but au cours du week-end écoulé.

S'agissant maintenant du premier tour des élections présidentielles, il est évident qu'il ne reste plus que quatre semaines. Et comme nous l'avons appris d'expérience dans d'autres pays, un processus électoral qui serait mal géré risquerait d'être de nature à aggraver l'instabilité. C'est la raison pour laquelle la MINUSMA continuera de soutenir activement tous les efforts pour obtenir un accord—un consensus—entre les parties prenantes sur les règles du jeu, ainsi que l'engagement partagé d'accepter le résultat des élections.

Durant tout ce processus, la MINUSMA assurera dans la mesure du possible un soutien sécuritaire, technique et logistique, dans la mesure du possible je le redis, compte tenu du fait que nous en sommes encore au premier stade de notre déploiement. Et nous regardons de très près, évidemment, tout ce qui peut-être fait pour renforcer les capacités de la Mission dans ces domaines. C'est ainsi, par exemple, que nous amenons des ressources additionnelles, depuis les pays voisins, dans le cadre des arrangements qui existent dans la coopération intermissions. Ma collègue la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Haq, donnera plus de précisions sur le rôle critique de cette coopération intermissions dans le succès de notre effort au Mali. Et évidemment, il nous sera nécessaire de solliciter l'accord des pays fournisseurs pour que le plein potentiel de cet outil important puisse être mis en œuvre.

Au moment où nous nous embarquons dans ce nouveau chapitre ambitieux de l'histoire du maintien de la paix, je pense que cela vaut la peine de prendre une petite pause pour contempler l'ampleur du défi qui est devant nous. Nous savons que dans le passé, des échecs partiels ont eu des incidences importantes pour la doctrine du maintien de la paix, pour sa pratique aussi, et, de manière beaucoup plus importante encore, pour nos personnels et pour les civils sur le terrain. Et il faut bien voir que dans cet environnement nouveau pour nous, nous avons devant nous des défis nouveaux et uniques.

D'abord, il faut le redire, les Nations Unies se déploient, déploient une opération de maintien de la paix dans un contexte géopolitique marqué par des menaces asymétriques que nous n'avons pas rencontré dans le passé dans un environnement de maintien de la paix. La MINUSMA, certes, a un mandat qui lui permet d'utiliser tous les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre de nombreux éléments de son mandat,

et cela comprend la possibilité de prendre des mesures actives pour dissuader et empêcher le retour d'éléments armés vers les centres de population clefs. Cela n'équivaut pas à un contexte d'imposition de la paix, ni à un rôle de contreterrorisme; ce qui sera entrepris par d'autres, qui ont des capacités qui dépassent le mandat et les moyens des Nations Unies. Cela nécessitera, quand ce sera dans ses capacités, néanmoins, que l'ONU se montre robuste dans la mise en œuvre du mandat, dans cet environnement qui comporte, encore une fois, des menaces.

En revanche, pour le cas où la Mission se trouverait aux prises avec une menace imminente et sérieuse, nous sommes en train de mettre la dernière main à un dispositif technique avec les autorités françaises, qui définit les modalités qui seront mises à profit par l'Organisation des Nations Unies et par la France, pour que celle-ci apporte son appui à la MINUSMA.

Deuxièmement, en dépit des progrès que j'ai déjà signalés, trois défis significatifs au moins demeurent dans l'optique de la réalisation, dans les meilleures conditions, de la transition de la MISMA à la MINUSMA. Notre priorité centrale sera d'assurer une transition assurant une solution de continuité entre les deux opérations, afin de préserver les acquis sécuritaires qui ont été réalisés à ce jour, et de tout faire pour éviter de créer des vides sécuritaires, cependant que nous nous emploierons à soutenir les élections et l'accord sur le cessez-le-feu. Une période initiale de six mois verra l'édification de toutes nos capacités militaires additionnelles, qui rendra par conséquent possible l'extension concomitante des opérations de la Mission.

Troisièmement, il y a les réalités du terrain : un climat extrêmement rude, des infrastructures qui sont de caractère extrêmement limité, l'immensité de la zone géographique de responsabilité qui sera la nôtre. Tout cela va engendrer des défis uniques pour le soutien à la mission. La génération des éléments logistiques « habilitants » sera, je le redis, une priorité absolue pour permettre l'établissement et le soutien de la mission dans le nord du Mali, et ma collègue, M^{me} Haq, donnera beaucoup plus de détails sur ces efforts qui sont en cours.

Mais, malgré tout, soyons réalistes et acceptons que toutes ces capacités, tous ces moyens, ne seront pas disponibles immédiatement. Par ailleurs, le déploiement des composantes de la Mission devra également tenir compte de facteurs tels que l'amélioration des conditions

de sécurité et l'établissement des infrastructures. Il faudra donc un certain degré de patience, il faudra donc un soutien concerté, et il faudra des investissements significatifs pour que ne soient pas remis en cause les acquis obtenus à ce stade, pour renforcer la stabilité au Mali et pour faire tout ce que nous pourrions pour que l'insécurité ne se propage pas à la région environnante.

Je voudrais pour terminer remercier tous les membres du Conseil pour leurs contributions et leur soutien au moment où nous nous préparons à lancer cette toute nouvelle opération. Les efforts que nous avons déployés et allons continuer à déployer ensemble au Mali nous rappellent que le maintien de la paix est bien un partenariat mondial. Il s'agit de bâtir, de prolonger les succès de l'Opération Serval menée par la France et aussi, avec le soutien du Conseil, par nos partenaires de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour tous les efforts qu'ils ont déployés dans le cadre de la MISMA. Il s'agira de continuer à engager les acteurs maliens dans la solution politique de cette crise. Je voudrais donc à cette occasion remercier profondément l'Union africaine et la CEDEAO pour tous les efforts qu'elles ont déployés et remercier également les femmes et les hommes courageux de la MISMA pour le travail exemplaire qu'ils ont déjà réalisé sur le terrain depuis le début de l'année afin de restaurer la stabilité au Mali. Par ailleurs, nos partenaires du développement, y compris la Banque mondiale, les donateurs bilatéraux, les institutions spécialisées des Nations Unies, ont et conserveront un rôle critique pour faire en sorte que la paix, la paix retrouvée au Mali, soit quelque chose de durable.

Au moment où l'ONU se prépare à prendre la commande des opérations au Mali, nous ne pouvons qu'appeler tous nos autres partenaires à se joindre à cette campagne pour la paix, la justice et la réconciliation. Ce sera, je le redis, un défi. Cela nécessitera les efforts de tous et d'abord au premier rang des Maliens eux-mêmes, mais aussi de toute la communauté internationale et singulièrement des pays de la région du Sahel. Ce sera enfin un défi pour toute notre organisation, mais je suis confiant que grâce à nos efforts conjoints, nous y parviendrons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous pour son exposé.

Je reconnais que nous examinons le lancement d'une nouvelle mission importante, mais c'est peut-être le moment de rappeler aux intervenants du Secrétariat

de limiter la durée de leurs exposés à 15 minutes. Nous avons bien réussi ces derniers mois à réduire la taille des rapports du Secrétaire général, mais il semble que nous allions dans le sens opposé pour ce qui est des présentations orales du Secrétariat au Conseil.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Haq.

M^{me} Haq (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil sur les efforts d'appui à la mission déployés au Mali.

La priorité immédiate du Département de l'appui aux missions est d'établir au plus vite les capacités opérationnelles initiales de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Mon collègue Hervé Ladsous a défini les éléments de base qui guident les efforts d'appui aux missions déployés au sein de la MINUSMA. Dans l'exposé que je vais présenter aujourd'hui au Conseil, j'expliquerai comment, malgré de formidables obstacles, nous sommes en bonne voie d'atteindre nos objectifs et comment nous prévoyons de répondre au mieux aux besoins opérationnels de la MINUSMA à partir de la période de transition qui commence le 1^{er} juillet.

Les services d'appui à la mission fournis par la MINUSMA sont engagés simultanément dans deux autres activités complexes, à savoir la préparation de l'élection présidentielle, dont le premier tour se tiendra le 28 juillet, et le suivi de l'accord intérimaire signé à Ouagadougou la semaine dernière. Dans n'importe quel contexte, ce triple défi serait déjà énorme, mais il est rendu encore plus difficile par plusieurs aspects des circonstances qui règnent au Mali, plus précisément dans le nord du pays.

Concernant la Mission, nos efforts portent actuellement sur plusieurs priorités, dont la fourniture de rations aux contingents, de carburant pour les véhicules et de locaux de travail et d'habitation. Nous avons bon espoir que nos systèmes de distribution des rations et de l'eau après le 1^{er} juillet répondront aux besoins des troupes de la MINUSMA. Nous manquons encore d'informations critiques concernant le carburant, mais nous prévoyons que les capacités de distribution de carburant de la MINUSMA seront opérationnelles d'ici au 1^{er} juillet. S'agissant des locaux pour la Mission, nous prenons nos dispositions pour établir les divers quartiers généraux de la Force et du secteur de la Force à Bamako et dans le nord, à commencer par Gao

et Tombouctou. L'accord signé par le Gouvernement malien et les représentants du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) la semaine dernière à Ouagadougou n'est pas sans incidences sur l'appui aux missions assuré par la MINUSMA. Cette dernière est censée notamment appuyer et superviser le cantonnement de combattants dans l'un des environnements les plus difficiles du pays, à savoir, Kidal.

La MINUSMA est considérée être à juste titre comme l'une des missions les plus difficiles sur le plan logistique jamais lancée par l'ONU et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, les conditions climatiques dans le nord du Mali, où se trouvent la plupart de nos opérations, sont très dures, c'est le moins qu'on puisse dire. Soixante-cinq pour cent du territoire malien, qui fait deux fois la France, est désertique ou semi-désertique. La température à Tombouctou, qui sera le quartier général du secteur-ouest de la MINUSMA, atteint régulièrement 48°C. La semaine dernière, notre équipe s'est rendue à Kidal où la température dans l'après-midi est montée jusqu'à 52°C. Il n'existe pas de réseau électrique opérationnel à Gao. En conséquence, nos besoins énergétiques à Gao comme à Tombouctou et à Kidal seront assurés par des groupes électrogènes mobiles. Sous ces températures, même des groupes électrogènes à haute capacité seront mis à l'épreuve. En effet, toutes les technologies de l'information et des communications, les véhicules, les appareils de réfrigération et le matériel de camping utilisés au Mali seront exposés à des conditions climatiques qui accéléreront leur détérioration. Nous savons déjà qu'il est hors de question de recourir à certaines options technologiques. Nous ne sommes pas, par exemple, en mesure de déployer nos systèmes mobiles de communications à Kidal car ses composantes fragiles fondront.

Il n'est guère surprenant, dans ces conditions extrêmes, que les ressources en eau soient limitées, en particulier dans le nord aride où nous conduirons l'essentiel de nos opérations. Une première évaluation des services du génie effectuée par la Mission a déjà confirmé qu'à Kidal, la Mission compromettra l'approvisionnement local en eau lorsqu'elle puisera dans les réservoirs locaux. En conséquence, conscients de la demande explicite faite à la Mission dans la résolution 2100 (2013) de maîtriser avec soin les effets sur l'environnement, nous étudions d'autres technologies

qui nous permettraient de produire de l'eau à partir de l'humidité de l'air.

Avoir de véritables capacités opérationnelles signifie que la MINUSMA doit être en mesure de fournir un large éventail de services d'aviation : des services à terre tels que la gestion des cargaisons, la lutte contre les incendies, et la livraison et le stockage du carburant; la capacité d'effectuer des missions de recherche et sauvetage; et la construction et la rénovation d'aérodromes et d'héliports. Compte tenu des longues distances à traverser au Mali, chacun de ces services doit être en place, intact et opérationnel. C'est là une entreprise hautement technique et onéreuse qui sera longue à réaliser à partir de rien.

Les aérodromes du nord du Mali ne peuvent pas accommoder de grands aéronefs. Les pistes d'atterrissage ne peuvent accueillir que des aéronefs moyens, qui transportent un nombre de passagers et une cargaison limités. Pour le moment donc, nous devons compter sur des hélicoptères militaires pour assurer une partie exceptionnellement large des besoins de transports. Nous attendons avec intérêt de la part de divers États Membres la confirmation que des hélicoptères seront fournis à la Mission. Tout le monde reconnaît l'importance capitale d'assurer un appui médical au personnel des Nations Unies. Nous sommes tous d'accord que nous devons garantir les capacités d'évacuation des victimes et d'évacuation médicale. Dans le nord du Mali, cela veut dire un plus grand nombre d'hélicoptères.

La semaine dernière, en essayant de déterminer quel serait le moyen le plus pratique de transporter quelques ordinateurs, une antenne parabolique et des générateurs vers le nord, nous avons découvert qu'il était impossible d'acheminer les équipements en toute sécurité par la route.

Le problème est double. Premièrement, l'infrastructure routière dans le nord est inégale et bien souvent, on ne trouve guère mieux que de longues pistes de sable. Deuxièmement, concernant la situation en matière de sécurité, même avec l'accord conclu avec le MNLA à Kidal, il y a toujours des groupes armés qui ont juré de s'opposer à l'ONU et de s'en prendre à elle à la première occasion. Il suffit de rappeler les inquiétudes qu'ont suscitées la découverte, par les forces françaises il y a deux semaines à quelques kilomètres seulement de Gao, d'un atelier de fabrication de bombes destinées à des attentats-suicides et la saisie de plusieurs centaines

de kilos d'engrais, d'uniformes et de matériel pour fabriquer des uniformes.

Nous avons déployé certains de nos collègues de l'appui aux missions les plus expérimentés pour conduire les efforts à Bamako – notre « équipe d'élite ». Ces collègues ont participé au lancement et à l'appui de certaines des missions les plus difficiles de ces 30 dernières années. Si quelqu'un peut mener à bien cette mission, c'est bien eux, et je suis sûre qu'ils le feront.

D'autres apportent leur contribution. En raison d'un manque d'aéronefs, la Mission des Nations Unies au Libéria a prêté son avion B 200 pour répondre aux besoins à court terme de la MINUSMA. Étant donné le temps que prendrait normalement la fourniture d'articles essentiels, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a mis du matériel de réserve à disposition pour qu'il soit livré immédiatement. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a mis à disposition des moyens aériens, du matériel et un ensemble de ressources pour assurer des fonctions d'appui administratif, y compris des ressources humaines, dont du personnel des services financiers et des achats. Pour sa part, le Centre de services mondial a puisé dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide à Brindisi pour fournir des véhicules, du matériel de communication et du matériel de sécurité qui doivent être transportés par voie aérienne à Bamako.

La stratégie globale d'appui aux missions définit les modalités pour que l'ONU fournisse un appui plus rapide et de meilleure qualité à tous : contingents, personnel civil et système des Nations Unies dans son ensemble. En résumé, compte tenu de l'urgence et pour appliquer les principes de la stratégie globale d'appui aux missions, la coopération intermissions, des services partagés et une empreinte plus légère avec des risques réduits pour le personnel sont les caractéristiques centrales du lancement de la MINUSMA et le resteront pendant toute la durée de la Mission.

Conjointement avec Hervé Ladsous et Jeff Feltman, nous avons demandé à toutes les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales d'accélérer le détachement du personnel dont on a besoin au Mali.

Le Département de l'appui aux missions et d'autres départements ont joué un rôle important dans la constitution des effectifs, le financement et la mise en place de la Mission durant cette phase décisive de lancement, l'accent étant surtout mis sur l'adaptabilité,

le pragmatisme et la rapidité d'action. Le contrat de location de plusieurs installations majeures, y compris le bâtiment qui servira de quartier général à la Force à Bamako, a été préparé par des membres du personnel du Département de l'appui aux missions, du Département de la gestion, de l'ONUCI et de la MINUSMA, et a été conclu et signé par toutes les parties concernées une semaine après la première rencontre avec le propriétaire au Mali. Pour l'ONU, cela a été fait à la vitesse de l'éclair. Tout en suivant à la lettre les règles et règlements, l'accent mis sur la souplesse permet d'obtenir de bons résultats.

Au Mali, ni les difficultés ni les risques existants ne doivent être sous-estimés. Il y a beaucoup de choses que nous ne maîtrisons pas. Cependant, les efforts que nous avons déployés jusque-là et les résultats obtenus par la MINUSMA à ce jour laissent penser qu'avec de la volonté, une vision d'ensemble et l'appui continu des États Membres, nous pourrions bien être en mesure de surmonter les obstacles. Quand nous réduisons l'empreinte écologique de la Mission en recourant à l'énergie solaire ou à d'autres technologies pour nous alimenter localement en eau, nous réduisons également les coûts et les risques liés à la sécurité d'une chaîne d'approvisionnement exposée et vulnérable. Quand le Centre de services mondial déploie des ingénieurs, des véhicules et du matériel informatique et de télécommunications à partir de ses réserves, une mission devient opérationnelle plus rapidement. C'est une nouvelle manière de procéder. C'est une manière plus efficace de faire du maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Coulibaly (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord, au nom de la délégation du Mali, vous adresser nos chaleureuses félicitations pour l'accession de votre pays, le Royaume-Uni, à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de juin et, par la même occasion, saluer la tenue de cette séance consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/338).

Il y a exactement deux mois, le Conseil de sécurité adoptait, à l'unanimité, la résolution 2100 (2013) créant, au titre du Chapitre VII, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Depuis, de nouveaux événements sont survenus dans le cadre de la mise en œuvre de cette résolution.

Le Mali accueille favorablement le rapport à l'examen qui fait état des progrès remarquables enregistrés dans les domaines sécuritaire et politique, axés, entres autres, sur la mise en œuvre effective de la feuille de route de la transition, l'évolution du processus de dialogue et de réconciliation, l'intensification des préparatifs des élections présidentielles et législatives, l'amélioration de la situation des droits de l'homme, la nomination du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali ainsi que du commandant en chef de la MINUSMA.

Au plan sécuritaire, la cessation des combats de grande envergure aux abords des principales agglomérations du nord, la mise en déroute des groupes armés et la réduction drastique de leurs capacités de nuisance, grâce aux efforts conjugués des forces armées maliennes, africaines et françaises, constituent autant d'indicateurs favorables au transfert des compétences de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) à la MINUSMA, dans le délai imparti par la résolution 2100 (2013). C'est pourquoi le Mali souscrit entièrement à l'appel lancé par le Secrétaire général demandant aux États Membres de soutenir le déploiement de la MINUSMA.

Au plan politique, il me plaît de rappeler que le 18 juin dernier, le Gouvernement malien, fidèle à ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale dans la recherche d'une solution pacifique et durable à la crise malienne, a procédé à la signature de l'Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali avec la coordination des mouvements armés maliens.

Signé à Ouagadougou sous l'égide du Président Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et médiateur dans la crise malienne, cet accord marque une étape décisive vers le rétablissement de l'intégrité territoriale du Mali et crée les conditions propices à la tenue de l'élection présidentielle sur toute l'étendue du territoire national.

Pour l'essentiel, l'Accord prévoit la cessation immédiate des hostilités, le cantonnement et le désarmement des groupes armés ainsi que le déploiement de l'administration, des services de base et des forces

de défense et de sécurité maliennes dans la région de Kidal.

D'ores et déjà, la coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance et le Mouvement arabe de l'Azawad ont exprimé leur adhésion à l'Accord.

Dans le même élan, le Président de la République, Dioncounda Traoré, a entrepris une série de rencontres avec les chefs des partis politiques dans l'optique d'une meilleure application de l'Accord et de l'organisation d'élections transparentes et apaisées.

Je ne saurais clore ce chapitre sans renouveler l'appel pressant du gouvernement malien au Conseil, en vue d'autoriser le transfert des compétences de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine à la nouvelle Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Ce transfert doit se faire vite, afin que le séjour de la MINUSMA soit le plus court possible au Mali. Le terme rapide de la MINUSMA sera le témoin de son succès au Mali. Je voudrais remercier, au nom des autorités de la transition, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine pour leur sollicitude et leur engagement dans la recherche de solutions durables à la grave crise que traverse notre pays. Nous remercions particulièrement S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire et Président en exercice de la CEDEAO; le Médiateur de la crise malienne, S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso; et S. E. M. Goodluck Ebele Jonathan, Président de la République fédérale du Nigéria et Médiateur associé, pour leur leadership et leur contribution inestimable dans la gestion de cette crise. Aux Nations Unies, à l'Union européenne, à la France, au Tchad et à sa grande armée, et à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, nous exprimons nos sincères remerciements et notre profonde gratitude pour le rôle éminemment important qu'ils ne cessent de jouer en vue du retour définitif de la paix et de la stabilité au Mali.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur cette question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.